

# **Charte de modération**

## **à destination des utilisateurs de la page INSTAGRAM**

### **« SMJ Domont »**

#### **1. Présentation de la page Instagram « SMJ Domont »**

La page Instagram « SMJ Domont » est un espace d'informations et d'échanges ouvert à tous, animé dans un esprit de convivialité et de respect mutuel. Elle vise à informer sur la vie et les activités du Service Municipal Jeunesse (SMJ), à répondre aux questions des membres et à favoriser le dialogue entre utilisateurs.

Les utilisateurs peuvent s'exprimer, participer aux débats, partager leurs idées et leurs opinions, interagir avec les autres membres et dialoguer avec l'équipe du SMJ. La page Instagram « SMJ Domont » n'a pas pour objet la propagande ou l'expression des partis politiques, de leurs candidats ou de leurs soutiens.

Tous les membres peuvent intervenir sur la page Instagram « SMJ Domont » à condition de respecter un cadre fixant des règles conformes au bon usage des réseaux sociaux, aux bonnes mœurs, à l'ordre public et à la loi en vigueur. L'utilisateur adhérant à la page Instagram « SMJ Domont » accepte la présente Charte de modération et s'engage à la respecter pour chacune de ses contributions. En cas de non-respect de cette Charte, les modérateurs de la page Instagram « SMJ Domont » se réservent le droit de supprimer, sans préavis, tout contenu et de bannir tout utilisateur dont la contribution ne respecterait pas la présente Charte de modération. Les comportements contraires à la loi pourront être signalés aux autorités.

#### **2. Modération de la page Instagram « SMJ Domont »**

Chaque utilisateur conserve la pleine responsabilité de la contribution qu'il met en ligne (textes, images, photos, vidéos, liens, documents, etc.). Les publications des membres faisant l'objet d'une modération *a posteriori*, la ville de Domont ne saurait être tenue responsable des contenus publiés sur la page Instagram « SMJ Domont ».

En outre, chaque utilisateur peut, à tout moment, si un commentaire ne respecte pas la Charte de modération ou porte atteinte à ces droits, le signaler à la ville de Domont en envoyant un message privé. Les modérateurs de la page Instagram « SMJ Domont » y répondront le plus rapidement possible.

#### **3. Paramétrage du compte Instagram « SMJ Domont »**

Le compte Instagram « SMJ Domont » est ouvert et visible à tous. Cependant, pour pouvoir commenter une publication du SMJ, l'utilisateur devra en amont s'abonner au compte.

Les tags et hashtags sur Instagram permettent de créer du lien sur les réseaux et de faire vivre l'information et la publication.

Par conséquent, si un abonné « TAGUE » le compte du Service Municipal Jeunesse, le modérateur approuvera et validera en amont la publication donnant ainsi un accord de principe à la diffusion du TAG. Le tag est représenté aujourd'hui par le "@". Il sert à identifier une page, une personne ou un profil, .... Si on tague quelqu'un, cela crée une identification. La personne « Taguée » recevra alors une alerte disant qu'elle apparaît dans telle ou telle publication. Cette situation forme un lien vers le profil, la page qui permet au lecteur d'aller voir la personne que vous avez taguée et identifiée – sensée avoir une importance vis à vis du sujet traité.

D'autre part, lorsqu'un hashtag est généré dans le cadre d'un événement organisé par le SMJ, celui-ci sera visible et fera apparaître tous les sujets, photos, fichiers audio ... associés à ce hastag sur les réseaux sociaux. Le hastag est un marqueur de métadonnées c'est à dire d'informations qui permettent de retrouver des données stockées à un moment donné, que ce soit un document, un fichier audio, une image, en principe tout type d'information stocké. En revanche, le SMJ s'accorde le droit d'« hashtaguer » en profil privé, ce qui aura pour conséquence une visibilité réduite adressée uniquement aux contacts abonnés du SMJ.

Seul un abonné pourra « Mentionner », le compte du service municipal jeunesse dans sa story et répondre au story du modérateur. Ce dernier reçoit alors une notification et les internautes qui visualisent la story du SMJ pourront accéder au compte SMJ en appuyant dessus.

Le compte Instagram « SMJ Domont » sera paramétré de manière à masquer et à filtrer les commentaires insultants, désobligeants ou pouvant nuire à toute personne physique ou morale.

#### **4. Règles de bonne conduite**

Les insultes et les propos à caractère attentatoire aux personnes nuisent aux discussions. Une attitude polie, courtoise et respectueuse est toujours plus constructive et bénéfique.

Les propos et messages suivants, quelles que soient leurs formes, sont strictement proscrits sur la page Instagram « SMJ Domont » et feront l'objet d'une modération :

- Les messages discriminatoires, diffamatoires, haineux, injurieux, vulgaires, grossiers, agressifs, virulents, acerbes, indignes;
- Les messages à caractère raciste, xénophobe, sexiste, homophobe ;
- Les messages à caractère révisionniste, négationniste ;
- Les messages incitant à la haine raciale, appelant au meurtre, ou plus généralement, à tout type de violence ;
- Les messages à caractère pornographique, pédophile ou obscène ;
- Les messages pouvant heurter les autres utilisateurs ;
- Les messages portant atteinte à la vie privée ou dévoilant des données personnelles (courriel, adresse postale, numéro de téléphone, etc.), usurpant une identité ;

- Les messages à des fins publicitaires ou commerciales, les spams, le prosélytisme, les communiqués d'organisations politiques ou syndicales ;
- Les plaisanteries de mauvais goût.

## **5. Conseils et conventions**

Afin de favoriser les échanges et de communiquer le plus clairement possible, il est recommandé de suivre les conventions et conseils suivants pour toutes contributions.

- Éviter les argots, jargons et le langage « SMS » ;
- Ne pas rédiger les commentaires en majuscules ;
- Faire attention aux messages hors-sujet, inappropriés, incompréhensibles, superflus, redondants, obsolètes car ces messages dévalorisent les conversations ;
- Vérifier les sources et citer les références ;
- Se méfier des trolls, qui lancent volontairement des sujets fâcheux, polémiques et conflictuels ;
- Pour répondre au commentaire d'un membre, le citer dans sa réponse.

Cette charte de modération vise à respecter la liberté d'expression de chacun tout en veillant à préserver un cadre d'échanges agréable et conforme à la loi.

Le service jeunesse de la ville de Domont et les administrateurs de la page Instagram « SMJ Domont » se réservent le droit de modifier les termes et conditions de cette Charte de modération à tout moment, sans avis préalable.

Merci aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version et de la respecter.

Instagram a sa propre Charte de modération. Il convient bien entendu de la respecter également.